

## Un nouveau lieu de messe dans l'Oise

**Author :** Summorum Pontificum

**Categories :** [Divers summorum](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Summorum Pontificum](#)

**Date :** 18 septembre 2013



Le **diocèse de Beauvais, Noyon et Senlis** (département de l'Oise) comptera à partir de dimanche un nouveau lieu de messe où est appliqué le Motu Proprio *Summorum Pontificum*. Chaque dimanche et fêtes, la messe sera célébrée à 18h en la Cathédrale de la Nativité de Notre-Dame de **Noyon** par le Père Michel Mallet, osb (excloître de l'Abbaye de Flavigny).

Dans les années 90, la messe de Saint-Pie V était célébrée à **Villeselve** (au nord de Noyon) par l'abbé François Scrive (aujourd'hui curé de la paroisse de Belloy-en-France). Au début plus ou moins officieusement, puis petit à petit elle s'est inscrite dans le paysage "ecclésial" local.

Quelques mois avant le Motu Proprio, la messe a commencé à être célébrée à **Beauvais** à l'est du département. En octobre 2007, c'est à **Compiègne** que le Motu Proprio est appliqué le dimanche... Les messes de Villeselve sont remplacées par **Salency** (arrêtées en septembre 2012, le célébrant devant remplacer à Compiègne le Père Laurent-Marie, smj, nommé par sa communauté en Alsace).

Aujourd'hui le diocèse compte à nouveau 3 lieux de messes régulières (chaque dimanche et fêtes à Compiègne et Noyon, tous les jours à Beauvais). Ponctuellement, la messe est aussi célébrée à la cathédrale de Senlis. Quelques prêtres diocésains célèbrent leur messe privée de manière régulière dans la forme extraordinaire.

À notre connaissance, **la cathédrale de Noyon est la 6<sup>ème</sup> cathédrale française à accueillir une célébration régulière dans la forme extraordinaire** (le dimanche : Verdun, Noyon, Chambéry, Fréjus et Cayenne, en semaine à Fréjus et Nîmes).